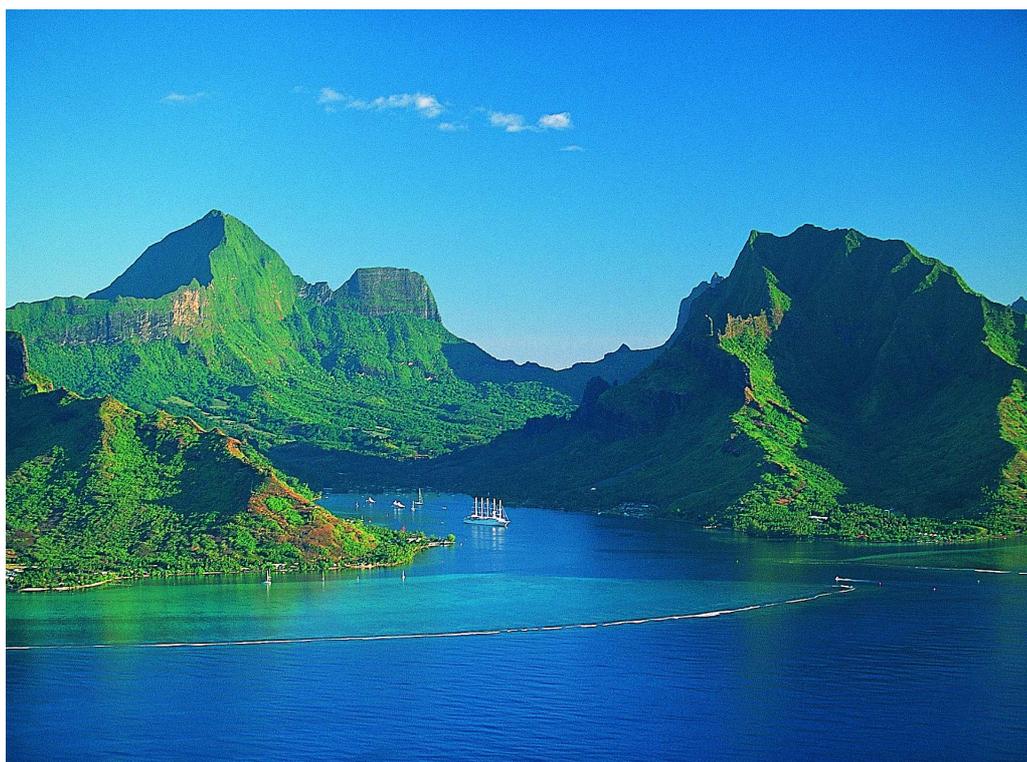


Stratégie pour la biodiversité de Polynésie française



*Ministère du développement durable, chargé de l'aménagement, de l'environnement,
de la qualité de la vie, et de la prévention des risques naturels*



*Polynésie française
Février 2006*

Stratégie pour la biodiversité de Polynésie française

2006

I. LE CONTEXTE GENERAL DE LA POLYNESIE FRANÇAISE	3
A. UN ISOLEMENT GEOGRAPHIQUE FORT	3
B. UNE CONSTELLATION D'ILES DISPERSEES SUR UNE SURFACE OCEANIQUE GRANDE COMME L'EUROPE.....	3
C. UNE BIODIVERSITE RICHE ET ORIGINALE.	3
D. ... MAIS EXTREMEMENT VULNERABLE ET MENACEE.....	4
E. UNE COMPETENCE DU PAYS.....	5
F. DES DIFFICULTES DE PROTECTION SUR LE TERRAIN	5
G. UN INVENTAIRE ENCORE INCOMPLET	6
H. LE BESOIN DE CENTRALISER L'INFORMATION.....	6
II. ETATS DES MILIEUX NATURELS ET DE LA BIODIVERSITE	6
A. BIODIVERSITE MARINE	7
B. BIODIVERSITE TERRESTRE	8
III. LES ENJEUX.....	8
A. LA BIODIVERSITE AU CŒUR DU DEVELOPPEMENT	8
B. PROTEGER UNE BIODIVERSITE D'IMPORTANCE MONDIALE	9
C. TENIR COMPTE DES RISQUES PARTICULIERS AUX ILES	9
IV. LES AXES PRIORITAIRES.....	10
A. UNE TRES LARGE CONSULTATION.....	10
1. <i>Les ateliers de consultation</i>	10
2. <i>La table ronde</i>	10
3. <i>Les résultats</i>	11
B. LES DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES RELATIFS A LA BIODIVERSITE	13
V. UN NECESSAIRE FINANCEMENT ...DURABLE.....	13
VI. CONCLUSION : LES PRIORITES A COURT TERME	14

Stratégie pour la biodiversité de Polynésie française

2006

Résumé

La Polynésie française, conformément à la convention sur la diversité biologique, aussi appelée convention de Rio, se dote d'une stratégie de conservation de sa biodiversité afin de sauvegarder les espèces animales et végétales, marines, terrestres ou aquatiques qui participent à l'équilibre de ses écosystèmes et qui sont aussi source de nombreux services indispensables au développement durable de la Polynésie : tourisme, agriculture, pêche, perliculture, artisanat...

Une démarche participative, grâce à une large concertation, a permis de définir une stratégie de protection de la biodiversité de Polynésie française qui soit un reflet des enjeux locaux. Ainsi, plus d'une centaine d'organismes ont été sollicités lors d'ateliers de consultation menés dans les 5 archipels afin de prendre en compte leurs spécificités.

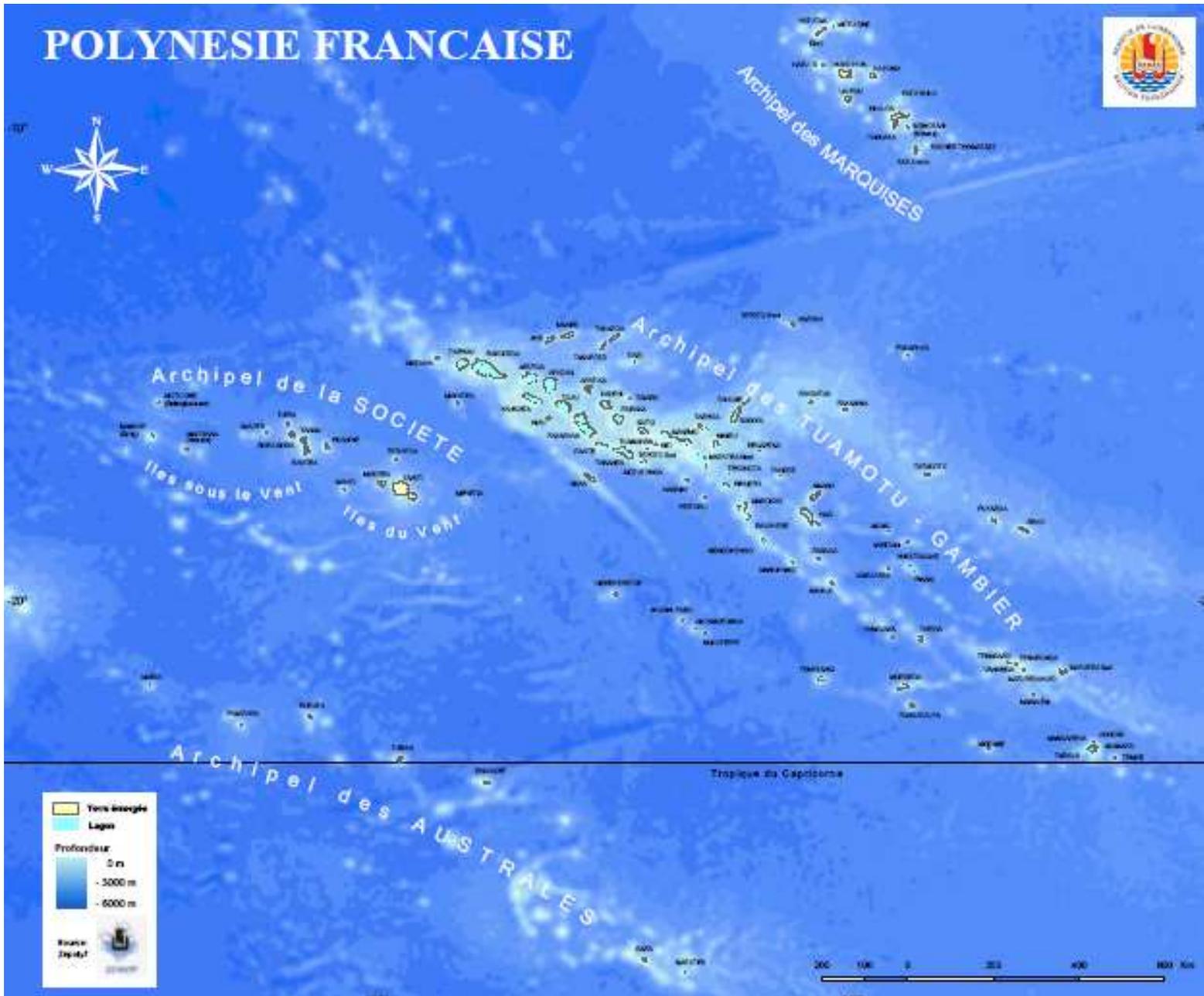
A la suite de ces consultations, une table ronde a été organisée sur la base des résultats obtenus lors des ateliers de concertation, afin de déterminer les priorités à prendre en compte dans cette stratégie.

L'analyse des résultats de la concertation menée associée aux données scientifiques récentes a permis de structurer une stratégie pour la protection de la biodiversité, pour une durée de cinq années, autour des points suivants :

- Mettre en oeuvre les moyens de gérer les espaces naturels protégés, notamment avec la création d'un **conservatoire des espaces naturels et du littoral** ;
- Classer en espaces protégés les sites de conservation importants et prioritaires en Polynésie avec pour objectif de **protéger 10 % du territoire terrestre et lagunaire** en cinq ans ;
- Poursuivre les acquisitions de données sur la biodiversité en soutenant notamment les **inventaires écologiques**;
- Créer un **observatoire de la biodiversité** et des changements climatiques;
- Mener des actions spécifiques de **sauvegarde d'espèces patrimoniales menacées** et de **lutte contre les espèces menaçant la biodiversité** ;
- **Continuer à sensibiliser** les élus, décideurs, politiques, responsables ainsi que le grand public à la nécessité de protéger la biodiversité ;
- Assurer un **financement durable** de la protection de la biodiversité.
- Réglementer **l'accès et le partage des avantages** issus de la biodiversité.

Cette stratégie devrait permettre de limiter la perte de la biodiversité et de valoriser cette richesse. Elle sera prochainement traduite en plan d'action détaillé.

POLYNESIE FRANCAISE



Stratégie pour la biodiversité de Polynésie française

2006

*« Les îles du Pacifique sont un paroxysme du concept de point chaud (« hot spot ») combinant haute originalité de la flore et de la faune et fortes pressions anthropiques »
Comité français pour l'UICN, 2003*

I. Le contexte général de la Polynésie française

A. Un isolement géographique fort

La Polynésie française est située dans le Pacifique sud à **plus de 5 000 km des côtes continentales** les plus proches (5 900 km de l'Australie et 6 500 km des Etats-Unis). C'est cet isolement qui a favorisé la formation d'espèces endémiques (phénomène de spéciation). Les îles polynésiennes sont ainsi de véritables laboratoires naturels de l'évolution.

B. Une constellation d'îles dispersées sur une surface océanique grande comme l'Europe

La Polynésie française se compose d'environ 120 îles (atolls, atolls soulevés ou îles volcaniques) ce qui la place au **premier rang, en nombre d'îles, des collectivités d'outre-mer (COM)**. La surface totale de terres émergées n'atteint cependant que 3 520 km².

Les îles sont dispersées sur une **zone économique exclusive d'environ 5,5 millions de km²** réparties entre le 7° et le 35 ° de latitude et le 134° et le 154 ° de longitude.

Elles sont réparties sur 5 archipels : L'archipel de la Société, composé des îles du Vent et des îles Sous-le-Vent, l'archipel des Marquises, l'archipel des Australes, l'archipel des Tuamotu et l'archipel des Gambier.

La variété géomorphologique et climatique, la diversité des écosystèmes et des habitats confèrent ainsi à la Polynésie française son caractère unique au regard de la biodiversité.

C. Une biodiversité riche et originale...



La flore et la faune terrestres de Polynésie française comptent ainsi **parmi les taux d'endémisme les plus élevés** :

- . près de 60 % pour les végétaux (900 espèces végétales indigènes dont 570 endémiques) et atteignant 70 % si l'on ne considère que les plantes à fleurs,

- . 100 % d'endémisme pour certains genres de mollusques et d'insectes,

Stratégie pour la biodiversité de Polynésie française

2006

. Certains taxons sont ainsi de véritables exemples de spéciation explosive ou radiation évolutive (escargots Partulidés ou Endodontidés, par exemple),

. 4 zones d'endémisme pour les oiseaux dont une trentaine de formes sont endémiques à la Polynésie orientale, plus de 27 espèces nicheuses et 20 espèces migratrices. **Le nombre d'oiseaux de mer est d'ailleurs l'un des plus élevés des régions tropicales...**



Le milieu marin, avec ses 12 800 km de récifs et lagons renferme **une des plus grandes diversités géomorphologiques récifales des COM.**

Les flore et faune sous-marines sont relativement bien représentées (plus de 800 espèces de crustacés, 170 espèces de coraux, au moins 425 espèces d'algues indigènes, etc.) malgré leur éloignement du centre indo-malais de diversification des espèces.

D. ... mais extrêmement vulnérable et menacée

Les espèces insulaires ayant une aire de répartition réduite et des populations de faible effectif, sont ainsi plus vulnérables au risque d'extinction que les espèces continentales. Certaines espèces montrent également une plus faible compétitivité.

Le nombre d'espèces menacées est préoccupant :

. plus de 142 plantes sont considérées comme rares, vulnérables ou menacées selon les listes rouges de l'IUCN (2003) ;

. plus de 68 espèces de mollusques sont éteintes dont 56 des 61 escargots arboricoles du genre *Partula*. ;

. 70% des oiseaux terrestres endémiques sont menacés...

La Polynésie française est la COM **comportant le plus grand nombre d'espèces animales et végétales éteintes ou menacées** de toutes les collectivités françaises d'outre-mer¹.



Les principales menaces pesant sur la biodiversité sont :

- la destruction, la fragmentation et la régression des habitats (forêts, zones humides littorales) sous la pression urbaine

- l'invasion par des espèces introduites (plantes, mammifères, insectes, poissons d'eau douce...)

- la surexploitation de certaines espèces (tiare apetahi, tortue, santal, corail, requins...)

- la pollution (particulièrement pour le milieu lagunaire et les eaux douces)

¹ « Biodiversité et conservation dans les collectivités françaises d'outre-mer », Olivier Gargominy, Comité français UICN, collection Planète nature, 2003

Stratégie pour la biodiversité de Polynésie française

2006

- les remblais notamment sur le littoral et le récif frangeant
- les extractions de soupe de corail
- le changement climatique global (montée du niveau des eaux, augmentation de la température, risque accru de cyclones) ...

E. Une compétence du pays

La protection de l'environnement est une compétence de principe de la Polynésie française depuis le statut d'autonomie interne de 1984.

Le texte fondateur sur la protection de la nature a été adopté en 1995 (délibération relative à la protection de la nature n° 95-257 AT du 14 décembre 1995²).

Ce texte traite notamment des espaces naturels protégés, de la protection de la faune et de la flore et des espèces menaçant la biodiversité

Il définit en outre les notions de diversité biologique (ou biodiversité) et d'écosystèmes.

La délibération sur la protection de la nature a été intégrée au récent code de l'environnement de la Polynésie française.

Des arrêtés pris en application de cette législation précisent les listes d'espèces (protégées et menaçant la biodiversité) et les espaces protégés.

D'une manière générale, les outils législatifs et réglementaires sont globalement satisfaisants, bien que pouvant être complétés, notamment en ce qui concerne le prélèvement de ressources naturelles et le bio-piratage.

F. Des difficultés de protection sur le terrain

Si la législation prévoit bien la possibilité de protéger les espaces et les espèces menacées, et qu'en majeure partie ces éléments sont traduits en termes réglementaires, l'application de ces dispositions reste difficile.



Les pouvoirs publics locaux n'ont pas, jusqu'à présent, mis en oeuvre les moyens humains, financiers et techniques suffisants pour mener à bien la mission de protection de la biodiversité.

Les difficultés sont nombreuses, d'une part, le nombre d'îles à considérer est important (120), les inventaires sont donc nécessairement longs et difficiles à organiser ainsi que les actions de gestion sur le terrain ; la dispersion de ces nombreuses îles complique encore la tâche si l'on considère les grandes distances à parcourir pour se rendre dans ces îles ainsi que la fréquence de leur desserte ; les surfaces considérées sont faibles et nécessitent donc un investissement important lorsqu'on rapporte celui-ci à la surface protégée ; enfin la forte pression démographique et la difficulté de maîtrise foncière (problème de l'indivision) constituent des obstacles supplémentaires.

Mais le principal problème relève du **financement des actions de conservation**. Jusqu'à présent, aucun personnel administratif ou relevant d'un organisme tiers n'était entièrement dédié

² Voir les textes relatifs à la biodiversité en Polynésie en annexe

Stratégie pour la biodiversité de Polynésie française

2006

à la conservation de la biodiversité. Il n'existe pas encore de structure centrale ni de relais local formalisé et les moyens techniques sont limités.

Ce même problème de fond se pose concernant le contrôle aux frontières, premier rempart pour limiter l'entrée d'espèces potentiellement menaçantes pour la biodiversité.

Cependant, une politique volontaire de protection de la biodiversité s'est mise en place depuis 2005 et cette stratégie en est une des premières pierres, marquant un tournant notable dans ce domaine.

G. Un inventaire encore incomplet

Malgré les efforts soutenus du Pays en matière d'inventaires écologiques ces dernières années, coordonnés par la délégation à la recherche, ceux-ci restent encore incomplets selon les zones géographiques ainsi que pour certains taxons (insectes terrestres, mollusques terrestres et marins notamment).

De plus, la Polynésie est confrontée à une difficulté particulière de collecte des éléments concernant sa biodiversité. De nombreuses données sont disséminées dans différents organismes métropolitains, et étrangers (muséum notamment), et il semble important que le Pays sollicite la restitution de ces études et bases de données afin d'en disposer et d'en valoriser le contenu.



H. Le besoin de centraliser l'information

La connaissance de la biodiversité et du fonctionnement des écosystèmes est indispensable à une gestion maîtrisée et durable du développement. La cartographie des données issues des inventaires et autres sources de connaissance devient un outils indispensable d'aide à la décision pour un développement durable.

Le besoin de disposer d'une banque de données fiables, par le biais d'un observatoire de la biodiversité par exemple, devient de plus en plus pressant, à la fois pour l'usage du gouvernement comme outil d'aide à la décision, mais aussi dans le but de fournir différents niveaux d'informations aux bureaux d'études et au public notamment.

Le projet d'observatoire de la biodiversité et des changements climatiques est activement soutenu par le Ministère du développement durable et sera conduit par un comité de pilotage dont la mise en place est d'actualité.

II. Etats des milieux naturels et de la biodiversité

L'état de la biodiversité de Polynésie française a été développé dans le document « Biodiversité et conservation dans les collectivités françaises d'outre-mer », Comité français UICN, collection Planète nature, 2003³.

³ voir annexe « Biodiversité et conservation dans les collectivités françaises d'outre-mer »

Stratégie pour la biodiversité de Polynésie française

2006

En voici une synthèse :

A. Biodiversité marine

Flore sous-marine	425 espèces d'algues indigènes (2 endémiques) disparité de richesse d'un archipel à l'autre
Coraux	48 genres et 170 espèces
Mollusques	1500 espèces inventoriées, 20 % d'endémisme aux Marquises
Crustacés	800 espèces, quelques espèces endémiques
Ascidies	92 espèces recensées (39 nouvelles pour la science)
Poissons	800 espèces inventoriées
Reptiles	1 serpent marin, 3 tortues marines
Mammifères	11 espèces de dauphins, 4 baleines



Stratégie pour la biodiversité de Polynésie française

2006

B. Biodiversité terrestre

Plantes vasculaires	893 espèces indigènes dont 554 espèces endémiques ; taux d'endémisme de 58 %
Mollusques	320 espèces décrites, endémisme de 100 % véritable laboratoire d'étude sur la spéciation
Crustacés	20 espèces de crustacés décapodes d'eau douce, 12 décapodes indigènes terrestres dont le kaveu
Insectes	625 espèces décrites, pour plusieurs genres 100% d'endémisme, données très parcellaires
Poissons d'eau douce	33 espèces indigènes, dont 14 endémiques
Amphibiens	Aucune espèce
Reptiles	10 espèces de scinques et geckos indigènes
Oiseaux	31 espèces terrestres

Ces tableaux illustrent la richesse et l'originalité de la biodiversité polynésienne. Cette dernière représente aussi un enjeu socio-économique considérable pour la Polynésie.

III. Les enjeux

A. La biodiversité au cœur du développement

Les enjeux de la conservation de la biodiversité en Polynésie sont multiples, et concernent notamment les aspects économiques et culturels.

En effet, **l'économie du pays repose principalement sur ses ressources naturelles** : tourisme, pêche, perliculture, agriculture, artisanat, valorisation de substances naturelles...

L'enjeu culturel est aussi primordial car les ressources naturelles et matières premières se révèlent le fondement de la culture polynésienne, des moyens de subsistance et de créativité de l'homme et notamment de son artisanat.

La biodiversité a aussi permis le développement :

- d'usages et coutumes (bois de construction, plantes alimentaires, médicinales (raau), pêche de subsistance...)
- de pratiques et outils traditionnels (méthodes culturelles, gestion des milieux : « rahui » et « tapu », calendrier lunaire...), ainsi que
- de légendes et croyances.

La biodiversité constitue également un atout majeur du **cadre de vie polynésien**, de ses paysages et de son image, fer de lance de son tourisme mais aussi fondement de la vie quotidienne locale.

Stratégie pour la biodiversité de Polynésie française

2006

Enfin, les enjeux relatifs à la bio-sécurité sont complexes et retentissent notamment au niveau de la santé, de l'agriculture, de la perliculture...

Ainsi, outre un potentiel économique évident, cette richesse biologique possède une grande valeur scientifique, écologique, culturelle, esthétique et patrimoniale. Elle constitue donc un atout très important pour le développement durable de la Polynésie française.

B. Protéger une biodiversité d'importance mondiale



L'enjeu écologique est de taille puisque, selon Conservation International, la Polynésie française fait partie de l'un des 25 points chauds de la biodiversité au monde (« hot spot » de la Polynésie-Micronésie). **Elle comporte près de 20 % des atolls dans le monde et certains des principaux stocks de pêche encore préservés.**

La richesse écologique de la Polynésie résulte notamment de la combinaison de trois facteurs :

- sa situation en zone intertropicale ;
- le caractère insulaire à l'origine d'un haut niveau d'endémisme ;
- sa situation dans un point chaud de biodiversité.

La combinaison de ces facteurs aboutit à des concentrations étonnantes d'espèces endémiques. Ainsi **l'île de Rapa** (archipel des Australes) est **un des lieux de spéciation explosive les plus extraordinaires au monde**, elle héberge au moins 300 espèces animales et végétales endémiques sur une surface de 40 km².

La Polynésie abrite également des forêts tropicales humides de montagne (forêts de nuage) particulièrement riches en espèces endémiques (archipels de la Société, des Marquises et des Australes) mais sur lesquelles reposent de fortes menaces : régression de l'habitat et espèces envahissantes principalement.

Les menaces qui pèsent sur **les récifs coralliens** sont nombreuses (pollutions, remblais, extractions...) pourtant ils constituent une ressource traditionnelle de base pour les populations locales et **sont aussi d'importance mondiale dans le fonctionnement global des océans.**

C. Tenir compte des risques particuliers aux îles

Les écosystèmes complexes de la Polynésie française s'avèrent particulièrement fragiles en raison de leur **isolement, leur faible aire de répartition et leur capacité réduite à résister à des phénomènes de compétition et prédation.**

La nature des sols, la topographie, les aléas naturels et l'exposition aux changements climatiques sont autant de facteurs qui participent à la fragilité de la biodiversité.

Stratégie pour la biodiversité de Polynésie française

2006

Mais c'est aussi au regard d'un **développement considérable et récent des activités humaines** que cette biodiversité est menacée.

La perte de biodiversité dans les îles de Polynésie française entraîne en conséquence un impact non seulement écologique mais aussi économique et social sans précédent.

IV. Les axes prioritaires

Afin de définir les axes prioritaires d'une stratégie de conservation de la biodiversité polynésienne, une large phase de concertation a été menée pour une démarche participative et afin que cette stratégie soit un reflet fidèle des enjeux locaux.

A. Une très large consultation

1. Les ateliers de consultation

Plus d'une centaine d'organismes ont été sollicités lors d'ateliers de consultation : les services administratifs, les associations, les bureaux d'études, les représentants des secteurs socio-économiques, les organismes de recherche, l'assemblée de Polynésie française, le conseil économique, social et culturel, les maires ainsi que 15 experts scientifiques⁵.

Des consultations dans les 5 archipels ont été effectuées et montrent une hétérogénéité prévisible dans les constats et besoins. Un récapitulatif des projets⁶ et thèmes⁷ compilés lors de ces réunions est joint au présent document. Les niveaux de propositions et préoccupations sont assez variés en relation avec l'hétérogénéité de perception des enjeux relatifs à la biodiversité.

2. La table ronde

A la suite de ces consultations, une table ronde a été organisée sur la base des résultats obtenus lors des ateliers de concertation afin de déterminer les priorités à prendre en compte dans cette stratégie. 80 personnes ont donc travaillé sur les huit thèmes suivants issus des consultations précédentes :

- Gérer les espaces naturels protégés ;
- Protéger les espèces menacées et lutter contre les espèces envahissantes ;
- Mobiliser tous les acteurs ;
- Améliorer la prise en compte politique ;
- Former, informer, éduquer et communiquer ;
- Réglementer ;
- Promouvoir traditions et savoirs culturels ;
- Développer la connaissance scientifique.

⁴ voir annexe « les organismes sollicités »

⁵ voir annexe « les organismes sollicités »

⁶ voir annexe « les projets »

⁷ voir annexe « les thèmes »

Stratégie pour la biodiversité de Polynésie française

2006

3. Les résultats

A l'issue des travaux de la table ronde, une synthèse par thème a permis de définir les priorités suivantes :

a) Gérer les espaces naturels protégés

1. Désigner des sites pilotes par archipel et par écosystème
Favoriser les sites déjà identifiés, classés et où la maîtrise foncière est assurée
2. Intégrer les zones protégées dans les PGA et les PGEM
Assurer une meilleure diffusion de l'information
3. Gestion participative :
 - 3.1. Structure de gestion par site qui comprend:
 - un comité de pilotage local : association, parties prenantes et communes (orientation, objectif, zonage...)
 - une structure de gestion
 - 3.2. Mise en place d'un comité scientifique général des espaces protégés
4. Assurer le financement par :
 - des taxes spécifiques
 - des recettes éco-touristiques et produits dérivés
 - des gestionnaires privés / publics
5. Création d'un conservatoire
 - affectation des propriétés domaniales
 - acquisition des nouvelles propriétés
 - assurer son financement

b) Protéger les espèces menacées et lutter contre les espèces envahissantes

1. Assurer le financement de la protection des espèces menacées
2. Assurer la protection des espèces les plus menacées (faire une liste des espèces les plus menacées et réaliser une cartographie)
3. Etablir un plan de conservation des espèces les plus menacées et des espèces protégées
4. Prévenir l'introduction d'espèces envahissantes (chiens, chats, rats, plantes, insectes...) en particulier sur les îlots préservés
5. Lutter contre les espèces envahissantes et gérer le bétail errant (chèvres, chevaux, bovins...)
6. Réhabiliter les sites (lutte ou éradication des espèces envahissantes) et favoriser les espèces indigènes et endémiques
7. Multiplier les espèces indigènes ou endémiques, dont les plus menacées en priorité
8. Etablir des populations de secours dans des sites adéquats

remarque : le thème 8 « communiquer, informer et éduquer » est prioritaire et transversal aux autres thèmes.

Stratégie pour la biodiversité de Polynésie française

2006

c) Mobiliser tous les acteurs

1. Responsabiliser la sphère publique
2. Gérer et diffuser de l'information
3. Développer les personnes relais (aménageur, association, administration, école...)
4. Favoriser la découverte de l'environnement (par le grand public)

d) Améliorer la prise en compte par les politiques

1. Cohérence des actions gouvernementales, régionales, nationales et internationales
2. Démarche participative pour tous les grands projets
3. Vérification et analyse des projets par le ministère du développement durable
4. Développer les outils de gestion de la biodiversité
5. Renforcer les moyens d'application de la réglementation (police de l'environnement...)

e) Former, informer, éduquer et communiquer

1. Créer des outils pédagogiques en relation avec l'élaboration de programmes scolaires et de référentiels de connaissances
2. Former les enseignants et les personnes ressources (formateurs de formateurs)
3. Sensibiliser tous les acteurs : élus, associations, parents, enfants, sphère privée
4. Communiquer : définir une stratégie de communication

f) Réglementer

1. Droit comparé des réglementations environnementales (étudier et adapter)
2. Mettre en place une « brigade verte » de gardes-nature
3. Assermenter des agents pour réprimer les infractions

g) Tradition et savoirs culturels ... ou l'homme et la biodiversité

1. Protéger le patrimoine naturel et culturel
2. Exploiter les ressources sur la base des calendriers lunaires
3. Utiliser le « tapu » (interdiction) et le « rahui » (autorisation séquentielle d'exploitation, qui profite à la communauté plutôt qu'à l'individu)
4. S'appuyer sur la population locale et plus particulièrement sur des personnes ressources

h) Développer la connaissance scientifique

1. Objectifs
 - Inventaires (habitats, espèces et gènes)
 - Observatoire (suivi des espèces et des ressources naturelles)
 - Recherche Appliquée
 - Bio-sécurité (maladies, espèces envahissantes...)
 - Valorisation (amélioration végétale et meilleure exploitation, utilisations traditionnelles)

Stratégie pour la biodiversité de Polynésie française

2006

2. Moyens

Réseau de données

- Système d'Information Géographique
- Bases de données
- Conventions d'échange et partage

Formation scientifique locale

B. Les documents complémentaires relatifs à la biodiversité

Des documents relatifs à la conservation de la biodiversité ont déjà été rédigés. Les principaux se trouvent en pièces jointes :

1. Les sites de conservation importants et prioritaires en Polynésie française ; (Délégation à la recherche)
2. Les axes prioritaires d'une stratégie pour la biodiversité ; (Conservation International)
3. Plans de conservation pour les plantes menacées et/ou protégées en Polynésie française ; (Délégation à la recherche et Service du développement rural)
4. Actes du séminaire IFRECOR Tahiti, octobre 2005 ;
5. Les assises de la recherche dans le Pacifique, Nouméa, août 2004
6. Une stratégie pour les oiseaux et les hommes en Polynésie française; (association Manu)
7. Principaux enjeux de la biodiversité ; (CRIOBE)

V. Un nécessaire financement ...durable

« Il existe une disproportion entre la richesse exceptionnelle de la biodiversité de l'outre-mer et les moyens scientifiques, budgétaires, et institutionnels disponibles pour assurer sa conservation »

Rapport de l'OCDE sur les performances environnementales de la France, 2005



OG©

Il semble peu raisonnable de penser que **la Polynésie puisse assurer seule le financement de la protection de sa biodiversité**, elle doit donc se tourner vers des partenaires nationaux, européens, régionaux et internationaux, publics, non gouvernementaux voire privés.

Elle doit cependant assumer la responsabilité de cette conservation et consacrer

Stratégie pour la biodiversité de Polynésie française

2006

une part importante de son budget à la conservation de la biodiversité.

Ainsi, depuis 2005, une nouvelle et ambitieuse énergie est donnée à la protection de la biodiversité en Polynésie française.

Le Gouvernement a alloué à la biodiversité, dans son budget 2006, 194 millions CFP pour la biodiversité répartis en 50 millions pour l'observatoire de la biodiversité et des changements climatiques, 54 millions pour la protection et la gestion des espèces et 90 millions pour la gestion des espaces naturels. Cela représente un effort financier important inédit pour la Polynésie française.

Précédemment, les niveaux d'intervention sur ces actions étaient d'une vingtaine de millions.

VI. Conclusion : Les priorités à court terme

Il ressort de l'analyse des résultats de la concertation menée et des documents et études relatifs à la biodiversité, que la stratégie pour la conservation de la biodiversité en Polynésie française se concentrera pour les 5 prochaines années sur les points suivants :

- Mettre en oeuvre les moyens de gérer les espaces naturels protégés : **conservatoire des espaces naturels et des littoraux** ;
- **Classer en espaces protégés** les sites de conservation importants et prioritaires en Polynésie : objectif protéger 10 % du territoire terrestre et lagunaire ;
- **Poursuivre les acquisitions de données** : soutenir les inventaires écologiques... ;
- Créer un **observatoire de la biodiversité et des changements climatiques** : base de données géo-référencées et suivi d'indicateurs de la biodiversité ;
- Mener des actions spécifiques de **sauvegarde d'espèces patrimoniales** menacées et de **lutte contre les espèces menaçant la biodiversité** ;
- Continuer à **sensibiliser** les élus, décideurs, politiques, responsables et le grand public à la nécessité de protéger la biodiversité ;
- **Assurer un financement** durable de la protection de la biodiversité ;
- Réglementer **l'accès et le partage des avantages** issus de la biodiversité.

Stratégie pour la biodiversité de Polynésie française

2006

Ces axes stratégiques ne sont pas indépendants et certaines actions en découlant seront transversales.

Les priorités volontairement synthétiques de cette stratégie serviront de référence pour la conception du plan d'action biodiversité de la Polynésie française.

Par ailleurs, un **comité polynésien de pilotage et de suivi** du plan d'action pour la biodiversité sera mis en place afin d'assurer l'accomplissement et le suivi des objectifs du programme.



TABLE DES MATIERES DES ANNEXES

ANNEXE 1 : LES ORGANISMES SOLLICITES.....	3
ANNEXE 2 : LES ATELIERS DE CONSULTATION	5
ANNEXE 3 : LES PROJETS ISSUS DES ATELIERS DE CONCERTATION	6
ANNEXE 4 : LES THEMES ISSUS DES CONSULTATIONS	9
GERER LES ESPACES NATURELS PROTEGES	9
PROTEGER LES ESPECES MENACEES ET LUTTER CONTRE LES ESPECES ENVAHISSANTES :.....	10
DEVELOPPER LA CONNAISSANCE SCIENTIFIQUE :	11
MOBILISER TOUS LES ACTEURS :	12
INFORMER, FORMER, EDUQUER ET COMMUNIQUER :	14
AMELIORER LA PRISE EN COMPTE PAR LES POLITIQUES PUBLIQUES :	16
TRADITIONS ET SAVOIRS CULTURELS :	17
REGLEMENTATION :	18
ANNEXE 5 : COMPTE-RENDU DE LA REUNION DES EXPERTS	19
ANNEXE 6 : LES TEXTES RELATIFS A LA BIODIVERSITE.....	23
1) CODE DE L'ENVIRONNEMENT	23
LIVRE I DISPOSITIONS FONDAMENTALES RELATIVES A LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL	23
TITRE 1 DES ESPACES NATURELS PROTEGES.....	23
ARRETES D'APPLICATION DE LA DELIBERATION (CODIFIES)	23
2) AUTRES ESPECES PROTEGEES OU REGLEMENTEES	24
3) AUTRES SITES PROTEGES.....	24
4) PECHE	24
5) AGRICULTURE.....	24
6) URBANISME	25
ANNEXE 7 : LES DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES	26
Les sites de conservation importants et prioritaires en Polynésie française (Délégation à la recherche)	
Les axes prioritaires d'une stratégie pour la biodiversité (Conservation International)	
Plans de conservation pour les plantes menacées et/ou protégées en Polynésie française (Service du développement rural et Délégation à la recherche)	
Actes du séminaire IFRECOR Tahiti, octobre 2005	
Les assises de la recherche dans le Pacifique, Nouméa, août 2004	
Une stratégie pour les oiseaux et les hommes en Polynésie française (association Manu)	
Principaux enjeux de la biodiversité (CRIOBE)	

Stratégie pour la biodiversité de Polynésie française

ANNEXES 2006

ANNEXE 1 : Les organismes sollicités

Mesdames et Messieurs les maires des 48 communes de Polynésie française
Mesdames et Messieurs les représentants à l'assemblée de Polynésie française
Mesdames et Messieurs les membres du conseil économique, social et culturel
Les associations de protection de l'environnement

Monsieur le Directeur de l'Environnement
Madame la Déléguée à la Recherche
Monsieur le Directeur de l'Institut Louis Malardé
Monsieur le Directeur de l'Institut de recherche et développement de Polynésie française
Monsieur le Directeur de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
Madame la Présidente de l'Université de la Polynésie française
Monsieur le Directeur de la Santé
Monsieur le Directeur du Centre de recherches insulaires et observatoire de l'environnement
Madame la représentante de l'IFRECOR en Polynésie
Monsieur le Directeur de la station Gump de l'Université de Berkeley

Messieurs les Tavana hau des circonscriptions administratives
Monsieur le chef du service du développement rural
Monsieur le chef du service de la pêche
Madame le chef du service de la perliculture
Monsieur le président de la chambre d'agriculture et de la pêche lagonaire
Monsieur le directeur de l'EPIC vanille
Monsieur le directeur du jardin botanique
Monsieur le délégué régional du CIRAD
Madame le chef du service du tourisme
Madame la directrice du GIE tourisme
Madame la directrice du GIE Tahiti Manava
Monsieur le directeur du GIE Haere mai
Monsieur le directeur du GIE plongée de Tahiti et des îles

Monsieur le chef du service de l'énergie et des mines
Madame le chef de service de la navigation maritime et des affaires maritimes
Monsieur le chef du service des transports maritimes
Monsieur le chef du service des transports terrestres
Monsieur le directeur de l'équipement
Monsieur le chef du service de l'urbanisme
Monsieur le directeur de l'établissement public des grands travaux
Monsieur le directeur de l'office polynésien de l'habitat

Monsieur le directeur de la DAT et représentant de l'ADEME
Monsieur le délégué à la recherche et à la technologie
Madame le chef du service de la culture et du patrimoine
Madame la directrice du musée de Tahiti et de ses îles
Monsieur le directeur de la maison de la culture

Stratégie pour la biodiversité de Polynésie française

ANNEXES 2006

Monsieur le directeur du conservatoire artistique
Madame la directrice du Heiva nui
Monsieur le directeur du Musée Gauguin

Monsieur le directeur de l'enseignement primaire
Monsieur le directeur des enseignements secondaires
Monsieur le directeur des l'enseignement catholique
Monsieur le directeur des l'enseignement protestant
Monsieur le directeur des l'enseignement adventiste
Monsieur le directeur de l'école normale mixte de Polynésie française
Monsieur le directeur du centre de recherche de et documentation pédagogique
Madame la directrice de l'institut universitaire de formation des maîtres
Monsieur le directeur du conservatoire national des arts et métiers centre associé de Papeete
Monsieur le directeur du centre de formation professionnelle pour adultes
Madame la directrice de l'institut de formation maritime, pêche et commerce
Monsieur le directeur du groupement des établissements de la Polynésie pour la formation continue
Monsieur le directeur de l'établissement public d'enseignement et de formation professionnelle agricole de la Polynésie française
Monsieur le directeur du centre des métiers de la nacre et de la perliculture
Monsieur le conseiller spécial chargé de l'éducation
Monsieur le chef de service chargé de la communication
Monsieur le directeur de l'institut de la communication audiovisuelle

Les bureaux d'études privés
Mesdames et Messieurs les représentants des secteurs socio-économiques

Experts sollicités :

Dr. Jacques Florence, antenne IRD du Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN), Paris
Dr. Jean-Claude Thibault, Parc naturel régional de Corse
M. Jean-François Butaud, doctorant, Service du Développement Rural, département Forêt et Gestion de l'Espace Rural (FOGER), Tahiti
Dr. Jean-Yves Meyer, Délégation à la Recherche, Tahiti
Dr. Neil Davies, Station de recherche biologique Gump, antenne de l'University of California at Berkeley (UC Berkeley), Moorea
M. Matthew Prebble, doctorant, Australian National University, Canberra
Dr. Alice Cibois, Muséum d'histoire naturelle, Genève
Dr. Timothy Motley, New York Botanical Garden, New York
M. Benoît Fontaine, doctorant, MNHN, Paris
M. Olivier Gargominy, ingénieur de recherche, MNHN, Paris
Dr. René Galzin, CRIOBE, antenne EPHE, Moorea
Dr. Priscille Frogier, Délégation à la Recherche, Tahiti
M. Ravahere Taputuarai, Délégation à la Recherche, Tahiti
Mlle Elin Claridge, doctorante, Station de recherche biologique Gump, antenne de UC Berkeley, Moorea
Dr. Ronald ENGLUND, Bishop Museum, Honolulu
Prof. Rosemary GILLESPIE, UC Berkeley

Stratégie pour la biodiversité de Polynésie française

ANNEXES 2006

ANNEXE 2 : Les ateliers de consultation

Jeudi 20 octobre 2006	Atelier « recherche »
Lundi 24 octobre 2006	Atelier « terrain »
Mardi 25 octobre 2006	Atelier « transport »
Jeudi 27 octobre 2006	Atelier « culture »
Vendredi 28 octobre 2006	Atelier « enseignement »
Mercredi 2 novembre 2006	Consultation des membres de l'assemblée
Jeudi 3 novembre 2006	Atelier « associations »
Vendredi 4 novembre 2006	Atelier « secteur privé »
Lundi 7 novembre 2006	Consultation des membres CESC
Mardi 8 –Mercredi 9 novembre	Consultations Marquises et îles sous le vent
Jeudi 10 novembre 2006	Atelier « experts »
Lundi 14 Mardi 15 novembre 2006	Consultations Australes
Mercredi 16 novembre 2006	Consultations Tuamotu
Mardi 22 novembre 2006	Table ronde biodiversité

Stratégie pour la biodiversité de Polynésie française

ANNEXES 2006

ANNEXE 3 : Les projets issus des ateliers de concertation

Les participants ont été sollicités sur des actions à entreprendre pour améliorer la conservation de la biodiversité en Polynésie française.

Action	Résultats attendus
Mettre en place une structure et un personnel pour la gestion des espaces naturels protégés	Les espaces protégés sont convenablement gérés
Evaluer le nombre de touristes intéressés par la nature polynésienne	L'impact économique des touristes « verts » est évalué
Développer les métiers de l'éco-tourisme	Le tourisme et la protection de la biodiversité sont harmonisés
Développer des activités de conservation supportées par les touristes (donations)	Le financement d'activités de conservation sont financées
Former les associations qui gèrent les parcs naturels protégés et les guides	Une gestion adéquate des parcs est assurée
Informers les hôteliers des plantes menaçant la biodiversité	Les plantes menaçant la biodiversité ne sont pas propagées dans les hôtels
Concrétiser la réserve de biosphère de Fakarava	La réserve de biosphère conserve son label
Protéger un échantillon de chaque type d'habitat (dont les zones humides)	Tous les types d'habitats sont conservés
Identifier et localiser les habitats écologiquement les plus riches et les plus menacés à protéger en priorité	Les habitats les plus riches et les plus menacés sont conservés
Compléter la liste des espèces menaçant la biodiversité	Les espèces menaçant la biodiversité sont recensées et réglementées
Créer une banque de données géoréférencées des habitats, de la faune et la flore terrestre et marine avec les références des études et articles...	Les informations sur la biodiversité sont regroupées, des cartographies sont établies et les données accessibles sur internet
Poursuivre les inventaires sur la biodiversité, notamment par des expéditions scientifiques multidisciplinaires	Les données sur la biodiversité sont recensées
Multiplier les espèces à valeur patrimoniale	L'utilisation des espèces patrimoniales est pérenne et sans préjudice pour les populations sauvages
Sensibiliser les publics sur les espèces menaçant la biodiversité (ports, aéroports...)	Les espèces menaçant la biodiversité ne sont plus introduites frauduleusement
Renforcer les contrôles et les sanctions aux frontières entre les îles	Les espèces menaçant la biodiversité ne sont plus introduites frauduleusement
Porter un effort de conservation des paysages remarquables	Les paysages remarquables sont conservés

Stratégie pour la biodiversité de Polynésie française

ANNEXES 2006

Baliser les sentiers et informer sur les espèces	Les visiteurs sont informés et sensibilisés à la protection de la biodiversité
Verbaliser les contrevenants	La réglementation est respectée et les espèces mieux préservées
Favoriser la plantation de certaines essences dans les habitats concentrés	Les habitants des structures concentrées bénéficient d'espaces verts avec des espèces d'intérêt particulier
Définir les zones à protéger en priorité pour les intégrer aux PGA	Les zones à protéger sont prises en compte dès le début des PGA
Favoriser la concertation par zones géographiques pour l'assainissement	Des systèmes d'assainissement à moyenne échelle sont privilégiés
Soutenir et encadrer les actions des associations	Les initiatives locales sont encouragées et sont cohérentes
Appliquer le principe pollueur payeur	Les pollueurs sont sanctionnés
Appliquer les sanctions prévues, passer à la répression	Les contrevenants sont sanctionnés et dissuadés
Etudier l'incidence de l'assainissement sur la biodiversité des rivières et des lagons de Polynésie	Les bénéfices de l'assainissement sont connus et communiqués
Etudier les incidences économiques des menaces sur la biodiversité	Les menaces sur la biodiversité sont économiquement évaluées
Favoriser le contact des enfants avec la nature	
Passer des conventions avec les communes et les associations et les former pour gérer les espaces classés	
Communiquer sur l'utilité des espèces (leur qualités écologiques et culturelles) et de leur conservation	
Faire une cartographie des espaces sensibles et la divulguer	
Former des personnes relais (communes, enseignants, conservatoire...)	
Faire une liste des espèces d'intérêt patrimonial et favoriser leur multiplication	
Prendre en compte la biodiversité au tout début des projets	
Réglementer l'utilisation des espèces et la divulgation des savoirs traditionnels	
Revoir la réglementation sur les études d'impact, renforcer les mesures compensatoires	
Revoir le fonctionnement de la CSMN et de ses commissions (délégué au patrimoine ?)	
Créer un conservatoire qui achète des terrains riches en biodiversité ou sites	

Stratégie pour la biodiversité de Polynésie française

ANNEXES 2006

sensibles (affectation de terrains publics)	
Créer et distribuer des supports pédagogiques adaptés (aux programmes, aux besoins des enseignants, à la biodiversité locale)	

ANNEXE 4 : Les thèmes issus des consultations

Gérer les espaces naturels protégés

(sont notés entre parenthèse les nombres de fois où la proposition a été faite lors des consultations)

- mettre en place une structure et un personnel de gestion des sites protégés (4) ;
- créer un conservatoire qui achète des terrains dans des sites riches ou sensibles (ou affectation de terrains publics) (3) ;
- développer une gestion participative des sites protégés (participation des communautés locales) (3) ;
- développer un réseau de sites protégés (2) ;
- gérer les espaces naturels déjà protégés (2) ;
- assurer le financement de la gestion des espaces naturels protégés (1).
- protéger les bassins versants pour sauvegarder la ressource en eau douce et lutter contre l'érosion des sols (1) ;
- protéger les forêts (dont le « mape ») autour des rivières et des zones humides (1) ;
- concrétiser le classement en réserve de biosphère de Fakarava (1) ;
- protéger un échantillon de chaque type d'habitat, dont les zones humides (1) ;
- identifier et localiser les habitats écologiquement les plus riches et les plus menacés à protéger en priorité (1) ;
- protéger les paysages remarquables (1) ;
- intégrer les zones protégées aux PGA (1) ;
- passer des conventions avec les communes et les associations (et les former) pour gérer les sites protégés (1) ;

Le thème de la gestion des espaces naturels a très souvent été abordé, une demande forte a été exprimée dans ce sens. Les personnes consultées

Stratégie pour la biodiversité de Polynésie française

ANNEXES 2006

Protéger les espèces menacées et lutter contre les espèces envahissantes :

- éliminer les chats et les chiens des îlots inhabités (3)
- dératiser les bateaux et les îles (les rats causent des problèmes pour la santé publique, l'agriculture et l'environnement) (3)
- assurer la protection des tortues (lutte contre le braconnage) (2)
- développer une ferme de tortues pour la consommation de sa viande (2)
- multiplier les espèces à valeur patrimoniale (fei, taro, fara, coquillages, santal,...) (2)
- développer les activités du comité de lutte contre les espèces végétales menaçant la biodiversité : extension aux espèces envahissantes animales, mise en place d'une cellule ou d'un réseau d'alerte précoce, pérennisation des actions de lutte (1)
- assurer le financement de la protection des espèces menacées (1)
- développer des plans de conservation des espèces menacées (1)
- créer un conservatoire botanique pour la multiplication *ex situ* d'espèces indigènes et endémiques gravement menacées de disparition (1)
- protéger les raies manta de Bora Bora (1)
- protéger le « Otatare » de Raiatea (1)
- lutter contre la mouche pisseuse dans les îles récemment atteintes (1)
- compléter la liste des espèces menaçant la biodiversité (rats, fourmi électrique...) (1)
- compléter la liste des espèces protégées (1)
- parquer les chèvres et les chevaux (1)
- interdire les chats et les chiens sur les îlots non habités (1)
- favoriser la plantation de certaines essences dans les habitats concentrés (1)
- communiquer sur l'utilité des espèces (leurs valeurs écologique et culturelle) et la nécessité de leur conservation (1)
- réaliser un atlas des espèces protégées

Stratégie pour la biodiversité de Polynésie française

ANNEXES 2006

Développer la connaissance scientifique :

- mettre en place une base de données géoréférencées sur la biodiversité terrestre et marine (flore, faune, espaces naturels), couplée avec un Système d'Information Géographique pour fournir des cartes où sont localisées les espaces écologiquement riches (3)
- compléter l'inventaire de la biodiversité, notamment des groupes peu connus (champignons, mousses, lichens, algues d'eau douce et terrestres, arthropodes et insectes) (2)
- poursuivre les inventaires dans certaines îles et sur certains sites encore mal connus (2) (les Australes sont maintenant relativement bien connues sauf Maria, Marotiri, et Rapa peu prospecté, la Société est prioritaire pour les arthropodes et les mollusques, les Marquises pour les mollusques et secondairement pour les arthropodes)
- 1/4 des Tuamotu non prospecté par des équipes de naturalistes/scientifiques, les Tuamotu et les ISLV pour les plantes).
- rassembler et valoriser l'information scientifique (dispersée dans plusieurs services et organismes locaux, métropolitains et étrangers) (2)
- organiser des expéditions scientifiques pluridisciplinaires, plus performantes car complémentarité des disciplines, et y associer des étudiants (1)
- réaliser des études sur les biens et services rendus par les écosystèmes (1)
- mettre en place un observatoire de la biodiversité (1)
- développer des indicateurs de suivi de la biodiversité adaptés au contexte polynésien (1)
- identifier le statut biogéographique de certaines espèces (indigènes ou introduites ?) (1)
- mettre en place un permis de collecte pour tous les chercheurs de passage (1)
- mettre en place un grand programme d'inventaire de la biodiversité en Polynésie française comme celui mené à Hawaii (« Hawaii Biological Survey » au Bishop Museum) (1)
- signer des conventions avec les muséums (MNHN, Bishop Museum) et autres organismes publics pour remettre à la Pf les données déjà existantes relatives à sa biodiversité (dans leurs bases de données et collections) (1)
- signer des conventions de « partages de données » avec des associations, des bureaux d'études, des organismes publics (1)
- trouver des méthodes d'élimination des moustiques (1)
- développer une filière « développement durable » au niveau de l'Université de Polynésie française (1)
- étudier l'incidence de l'assainissement sur la biodiversité des rivières et des lagons (1)
- mener une étude sur l'élimination du tilapia (1)

Stratégie pour la biodiversité de Polynésie française

ANNEXES 2006

Mobiliser tous les acteurs :

- associer tous les acteurs à la mise en oeuvre de la stratégie de conservation : dans tous les archipels, et dans les différents secteurs socio-économiques
- responsabiliser la sphère publique
- développer la vulgarisation scientifique
- impliquer les secteurs socio-professionnels clés : entreprises, agriculteurs, pêcheurs, usagers de la mer, (éco)tourisme
- apporter un soutien aux structures locales de terrain (chasseurs de cochon, associations sportives...)
- renforcer la biosécurité et la lutte contre les espèces envahissantes : augmenter les capacités à répondre
- responsabiliser les scientifiques de passage dans l'éducation et la formation, par exemple dans les écoles
- soutenir financièrement et techniquement les actions d'éducation à l'environnement et au développement durable des scolaires
- former des personnes relais
- développer les liens marins et terrestres
- développer les liens entre connaissances scientifiques et aménageurs (les scientifiques ne sont pas consultés lors des grands travaux d'aménagement, les données scientifiques ne sont pas facilement disponibles pour les aménageurs)
- valider ou vérifier le contenu des études d'impact sur l'environnement (exemple de l'aéroport de Rimatara dans un site très riche)
- renforcer les compétences scientifiques des bureaux d'étude lors des études d'impact sur l'environnement
- agréer des bureaux d'études en fonction de leur compétences
- appliquer les sanctions déjà existantes
- utiliser des engrais naturels (lisier, compost)
- favoriser une agriculture plus respectueuse de la santé et de l'environnement : production de produits biologiques (labellisés)
- créer une ferme d'élevage de tortues et autoriser la consommation de tortues d'élevage
- interdire les nouveaux remblais et limiter les terrassements
- revoir la commission d'occupation du domaine public
- favoriser le tourisme vert « pro-environnement »
- renforcer le contrôle phytosanitaire à l'aéroport (les paquets ne sont pas vérifiés)
- soutenir et encadrer les actions des associations
- mettre en place un comité « environnement » dans chaque île pour des décisions communautaires
- développer un label « bio » pour favoriser des pratiques respectueuses de l'environnement et de la santé
- recruter un technicien environnement au niveau de la circonscription administrative pour initier, mettre en place et suivre les travaux de la commission « environnement » à Tubuai

Stratégie pour la biodiversité de Polynésie française

ANNEXES 2006

- faire en sorte que les politiciens et les agents de l'administration respectent la réglementation
- renforcer les contrôles et les sanctions aux frontières et entre les îles
- favoriser la concertation par zones géographiques pour l'assainissement
- favoriser le contact des enfants avec la nature
- former des personnes relais (communes, enseignants)

Stratégie pour la biodiversité de Polynésie française

ANNEXES 2006

Informier, former, éduquer et communiquer :

- mettre en place des ponts entre scientifiques, populations locales, et gestionnaires (communes par exemple) ; échanges d'information entre les communautés ;
- rendre accessible l'information scientifique validée sous forme pédagogique pour les scolaires, les gestionnaires ;
- créer un « vrai » service de l'éducation à l'environnement (voir Centre de Recherche et de Documentation Polynésie) ;
- valoriser l'utilité des espèces, la beauté des paysages ;
- inclure la biodiversité dans les programmes scolaires des écoles et de l'université ;
- augmenter la communication entre la communauté scientifique et « le reste du monde » ;
- sensibiliser le public sur les espèces menaçant la biodiversité (ports, aéroports...) ;
- informer les hôteliers sur les espèces menaçant la biodiversité ;
- sensibiliser le public sur les espèces menaçant la biodiversité ;
- communiquer sur les petites fourmis de feu (Tubuai) ;
- communiquer sur l'utilité des espèces (qualité culturelle, écologique, etc) et de la nécessité de les protéger (Equipement) ;
- former des personnes relais (communes, associations, personnels administratifs, conseillers municipaux, etc) ;
- sensibiliser les enfants (film + projets de découvertes => DDE de Bora) ;
- développer les supports pédagogiques sur les espèces menacées et les espèces menaçantes ;
- créer et distribuer des supports pédagogiques adaptés pour les enseignants ;
- communiquer à l'avance sur les actions du gouvernement (nettoyage des plages, projets du gouvernement, traitement des menaces sur la biodiversité...) ;
- définir une stratégie de communication ;
- informer sur toutes les espèces disparues (depuis les premiers polynésiens jusqu'à aujourd'hui, mythe du polynésien qui ne portait pas atteinte à la nature) ;
- mettre en place des stages pour les profs de biologie avant le début de l'année scolaire
- créer des outils pédagogiques (en liaison avec le Centre de Recherche en Documentation Pédagogique) sur la biodiversité ;
- Réaliser et distribuer un atlas des espèces protégées ;
- former des techniciens et des ingénieurs en biodiversité (niveau bac +5), développer une filière à l'Université de Polynésie française ;
- former de jeunes chercheurs polynésiens (thésards et post-doc) ;
- prolonger la « Fête de la science » toute l'année grâce à des conventions avec les établissements pour des projets avec les classes ;
- développer les émissions, reportages, spots de télévision sur la biodiversité pour le grand public ;
- mettre en place une collection de référence c'est-à-dire des exemplaires d'espèces accessibles à tous (enseignants, scolaires : par exemple herbier comme outil pédagogique) ;
- réaliser des collections d'espèces virtuelles (photos) accessibles sur Internet pour toutes les îles ;
- sensibiliser la population à la nécessité des contrôles phytosanitaires ;

Stratégie pour la biodiversité de Polynésie française

ANNEXES 2006

- créer un site internet avec les informations sur la biodiversité pour chaque île ;
- sensibiliser les acteurs de l'administration ;
- diffuser les cartes de sensibilité des habitats, pour mieux prendre en compte cet aspect, notamment dans les PGA;
- former les acteurs de terrain des services ;
- sensibiliser les conseillers municipaux ;
- former les associations qui gèrent les parcs naturels protégés ou assurent l'accueil;
- favoriser le contact des enfants avec la nature ;
- faire une cartographie des espaces sensibles et la divulguer ;
- créer et distribuer des supports pédagogiques adaptés (aux programmes, aux besoins des enseignants, à la biodiversité locale)

Stratégie pour la biodiversité de Polynésie française

ANNEXES 2006

Améliorer la prise en compte par les politiques publiques :

- développer une plus grande cohérence gouvernementale (cohérence entre les ministères : environnement et équipement, agriculture, tourisme...)
- gérer rationnellement les activités de pêche lagonaire et hauturière ;
- développer une aquaculture durable ;
- assurer une utilisation durable des ressources naturelles pour l'artisanat ;
- financer durablement la politique de conservation du patrimoine naturel : établir un pourcentage du fonds pour l'environnement dédié à la conservation ;
- intégrer les espaces sensibles dans les documents d'aménagement et d'urbanisme ;
- renforcer les moyens d'application de la réglementation : contrôle aux frontières, police de l'environnement terrestre et marine ;
- valoriser et gérer les territoires de façon durable : prendre en compte tous les aspects lors d'un aménagement ;
- renforcer la coopération pour la biodiversité dans la région ;
- responsabiliser chacun (Pays, Population, Etat, Europe, International) pour la définition et le financement d'espaces protégés ;
- développer les PGA et les PGEM ;
- baliser les sentiers touristiques et informer sur les espèces ;
- régler les problèmes de surpêche des bénétières ;
- gérer les ressources lagonaires (espèces commercialisées) et repeuplement de toutes espèces ;
- favoriser une agriculture plus respectueuse de la santé et de l'environnement : production de produits biologiques (labellisés) ;
- interdire les nouveaux remblais et limiter les terrassements ; revoir la commission d'occupation du domaine public ;
- favoriser le tourisme vert « pro-environnement » ;
- renforcer le contrôle phytosanitaire à l'aéroport (les paquets ne sont pas vérifiés) ;
- mettre en place un comité « environnement » dans chaque île pour des décisions communautaires ;
- développer un label « bio » pour favoriser des pratiques respectueuses de l'environnement et de la santé ;

Stratégie pour la biodiversité de Polynésie française

ANNEXES 2006

Traditions et savoirs culturels :

- rôle de l'agriculture traditionnelle dans la conservation de la biodiversité en général, encourager le maintien des pratiques traditionnelles ;
- calendrier lunaire (étude et utilisation) ;
- structure de réflexion sur l'intégration de la dimension culturelle ;
- respect des périodes de pontes ;
- pratique du Rahui appliquée à la protection des espèces et des espaces ;
- partager l'expérience des rahui de Rapa (demande Tubuai et Bora) ;
- mieux connaître la dimension identitaire à la nature (liens traditionnels entre l'homme et la nature) ;
- études sur les utilisations traditionnelles de la biodiversité dans les raau (plantes médicinales)
- réflexion globale sur le rahui ;
- cohabitation structure hôtelière et rahui ;
- études ethnologiques sur l'utilisation de la biodiversité ;
- étude de l'impact des migrations humaines en Pf sur la biodiversité ;
- protéger les espaces déjà protégés autrefois ;
- étude sur les solutions pour que chaque commune gère son patrimoine ;
- étude historique et ethnologique pour comprendre l'impact de l'homme sur la biodiversité ;
- faire une liste des espèces d'intérêt patrimonial et favoriser leur multiplication ;
- faire passer des règles fondamentales de la structure sociale par le rahui ;

Stratégie pour la biodiversité de Polynésie française

ANNEXES 2006

Réglementation :

- problème de la mise en application de la réglementation : renforcer le personnel sur le terrain (éducation, prévention, et répression) ;
- comparaison des textes de lois entre PF et le reste des collectivités française d'outre mer ;
- réprimer le braconnage des tortues ;
- plus de répression et de sanctions ; amendes non dissuasives (4)
- appliquer le principe pollueur payeur ;
- réglementer les graines qui arrivent par la poste et par internet ;
- réglementer la sortie de matériel biologique pour éviter le biopiratage ;
- nécessité d'un permis (autorisation) de collecte pour les chercheurs et apparentés ;
- revoir la réglementation des études d'impact sur l'environnement (agréer les bureaux d'études aptes à rédiger des études d'impact sur la biodiversité) ;
- retirer les engrais et pesticides de la liste des produits première nécessité ;
- assermenter les membres des associations après une formation (personnel bénévole) ;
- améliorer la réglementation : protection espèces endémiques, mise à jour des listes, intégration dans les listes internationales (Listes Rouges et autres) ;
- revoir la réglementation sur les études d'impact pour les rendre plus efficaces (vérifier leur contenu, renforcer les mesures compensatoires) ;
- un contrôleur pour toute la réglementation environnement (Tubuai) ;
- revoir la liste des pesticides et herbicides pour se mettre aux normes internationales (exemple paraquat, interdire les produits systémiques) ;
- verbaliser les contrevenants ;
- appliquer le principe pollueur payeur ;
- appliquer les sanctions prévues, passer à la répression ;
- prendre en compte la biodiversité au tout début des projets ;
- réglementer (protéger) l'utilisation des espèces et la divulgation des savoirs traditionnels ;
- revoir le fonctionnement de la CSMN et de ses commissions (délégué au patrimoine ?) ;
- renforcer les contrôles et appliquer la réglementation (contrôle aux frontières, verbalisation des contrevenants).

Stratégie pour la biodiversité de Polynésie française

ANNEXES 2006

ANNEXE 5 : compte-rendu de la réunion des experts

Les participants : (voir annexe 1 les organismes sollicités ; experts sollicités)

•JF = Jacques Florence, JCT = Jean-Claude Thibault, JFB = Jean-François Butaud, JYM = Jean-Yves Meyer, ND = Neil Davies, MP = Matiu Prebble, AC= Alice Cibois, TM = Tim Motley ; BF = Benoît Fontaine, OG = Olivier Gargominy ; RN = René Galzin ; PF = Priscille Frogier ; RT = Ravahere Taputuarai ; RE = Ron Englund ; EC =Elin Claridge ;

•JFB = conservatoire botanique pour la multiplication ex situ d'espèces indigènes et endémiques gravement menacées

•ND = biosécurité et espèces envahissantes : capacités à répondre

•MP = 70% de la surface des îles étaient cultivées en PF dans le passé, rôle de l'agriculture traditionnelle dans la conservation de la biodiversité en général, encourager les gens à maintenir leur pratiques traditionnelles

•JF = crise de la biodiversité ou crise de l'homme ? Choc de deux manières d'appréhender le monde. Importance de l'éducation et de la (in)formation

•RG = responsabilité de chacun (Pays, Population, Etat, Europe, International) ; notion et définition d'espace protégé ; compléter la stratégie et plan d'action

•AC = gestion des espaces protégés ; introductions volontaires d'espèces : sensibilisation au problème (réflexe culturel ?)

•TM = « positive attitude » : mettre en évidence les succès dans la conservation de la biodiversité , les moyens d'arrêter l'érosion de la biodiversité, repenser les modalités dans la création de réserves (échanges de terrains)

•RE = fonctions et importance des bassins versants (ressource en eau douce, agriculture, santé humaine, lutte contre l'érosion) : valeur économique ; responsabilité des scientifiques de passage dans l'éducation et la formation , par exemple dans les écoles (permis de recherche uniquement si intervention ?)

•EC = mettre en place des ponts entre scientifiques et les populations locales, les gestionnaires (communes par exemple) ; échanges d'information entre les deux communautés

•PF = information scientifique validée rendue accessible sous forme pédagogique, pour les scolaires, gestionnaires (demande forte)

•AC = gestion des espaces protégés ; introductions volontaires d'espèces : sensibilisation au problème (réflexe culturel ?)

•TM = « positive attitude » : mettre en évidence les succès dans la conservation de la biodiversité , les moyens d'arrêter l'érosion de la biodiversité

•JCT = éviter l'« angélisme » : utilisation traditionnelle de l'espace n'a pas été parfait (extinction d'oiseaux) ; présenter les réalités aux gens, ne pas faire référence systématiquement au passé ; aires protégées sont anciennes donc déficit en création de nouvelles réserves (acheter des terrains) ; structure du type conservatoire du littoral ; création d'un « vrai » service de l'éducation à l'environnement (voir Centre de Recherche et de Documentation Polynésie) ; valeur économique de la biodiversité°

Stratégie pour la biodiversité de Polynésie française

ANNEXES 2006

- RT = Valeur économique au vivant ? utilité des espèces, beauté des paysages. Es-ce un argument uniquement politique
-
- RG = les îles sont une priorité pour la biodiversité au niveau international ; reconnu partout ; une évaluation de la biodiversité en PF comparée au bassin amazonien montrera l'endémisme très fort en PF ; idée que les îles sont « pauvres en espèces » à remettre en cause ; extinction très forte ; pour les arthropodes il faut pouvoir identifier le statut biogéographique des espèces (indigènes ou introduits envahissants ?) ; éducation : programme scolaire sur la biodiversité sont inclus dans les écoles et les universités, dans le curriculum aux US
- BF = problème de la mise en application de la réglementation : il faut des gens sur le terrain (éducation, prévention, répression) ; touristes ne font pas la différence entre paysages modifiés ou naturels pour le milieu terrestre
- OG = beaucoup d'espèces éteintes à mettre en évidence ; c'est « l'abus » (urbanisation, agriculture) qui est une menace, ne pas opposer utilisation et destruction de l'espace ; les « abus » sont souvent lié à une densité forte de la population, or ce n'est pas le cas en PF ; comparaison des textes de lois entre PF et le reste des collectivités française d'outre mer ; textes mais pas d'application ; événement catastrophique des introductions et cascades de conséquences ; formation des personnes par les scientifiques en mission ou de passage ? Liens marins et terrestres
- OG = disparité entre la biodiversité dans certaines îles et les capacités financières ; « pas de fatalité », il est possible d'éviter ces introductions ; base de données
- JYM = communication entre la communauté scientifique et le reste du monde sur la réalité, information
- JF = manque d'études ethnologiques sur l'utilisation de la biodiversité

Discussion du groupe de travail : Comment mieux conserver la biodiversité ?

Préambule : La place des îles et de la PF en particulier pour sa richesse biodiversité dans le monde.

L'homme et la nature

- Impacts de l'homme sur la biodiversité / érosion de la biodiversité en relation avec les trois « colonisation humaines » en moins de 2000 ans : (1) premiers polynésiens (2) premiers européens (3) arrivée du CEP (1960). Manque la dimension historique et ethnologique pour une compréhension du phénomène.

Aires protégées

- Création de nouvelles aires protégées ou commencer par gérer les aires déjà protégées ?
- Domaine marin : c'est plus de la gestion de l'espace et des ressources naturelles (pas d'extinction d'espèces) ; domaine terrestre : gestion des ressources naturelles et des espèces (risque d'extinction fort)
- Absence d'une structure de gestion (d'aires protégées) en PF : pas seulement la gestion (entretien, suivi) mais aussi en charge de l'éducation des scolaires, information du public

Stratégie pour la biodiversité de Polynésie française

ANNEXES 2006

(exemple du conservatoire botanique ou des parcs nationaux). Structure avec un CA et un CS.
Type de structure (privée, public) ?

•Corps des gardes-nature : basés où ? Dans les aires protégées dans les îles éloignées ? Embauche locale des gardes-nature ? Encadrement actif nécessaire (un chef des gardes nature) pour éviter les « abus » liés à l'isolement et la structure sociale. Une certaine centralisation nécessaire (pour la formation)

Education, Formation, Information

Comment faire passer le message des scientifiques aux scolaires (collèges, lycées) et étudiants (Université) ? Education nécessaire à tous les niveaux

Formation (continue) des enseignants : les utiliser comme relais. Stages pour les profs de biologie avant le début de l'année scolaire

Outils pédagogiques qui manquent : Centre de Recherche en Documentation Pédagogique : dossiers pédagogiques (fait pour les arbres par exemple) ; valises pédagogique (eau, déchet, pourquoi pas biodiversité ?)

Manque de « spécialistes » », de techniciens, d'ingénieurs en biodiversité (niveau bac +5), pas d'enseignement en biodiversité à l'Université de Polynésie française

Formation de jeunes chercheurs polynésien (thésards, post-doc) problématique car pas de jobs « Semaine de la science/Fête de la science » à mettre toute l'année : convention avec les établissements pour des projets avec les classes

Manque de « vulgarisateurs »

Grand public et adultes : meilleure perception de la biodiversité et sa conservation à travers des émissions, reportages, spots de télévision

Collections de specimens

•Collections de muséum (ensemble de la variabilité) ?

•Plutôt une collection de référence, c'est-à-dire des exemplaires d'espèces accessibles à tous (enseignants, scolaires).

•Partie éducative à ne pas négliger.

•Utiles pour la connaissance scientifique (cas des oiseaux conservés au froid)

•Collection virtuelle (photos) accessible sur Internet pour toutes les îles

•Herbier comme outil pédagogique (exemple de celui de Cayenne car difficile de les amener dans les forêts)

Réglementation

•Peu d'espèces protégées, les autres espèces (même endémiques) sont potentiellement exploitables et exportables : réglementation nécessaire pour éviter la « fuite » de matériel vivant (prospections par les grandes firmes) ou « biopiratage », incluant l'ADN ! Cf. convention sur la diversité biologique « partage et accès aux bénéfices ». Attention : des institutions comme le Kew Botanical Garden vendent les échantillons d'ADN de leurs spécimens.

•Permis délivré que pour les espèces protégées en PF, pas pour les autres espèces même endémiques menacées. Nécessité d'un permis de collecte ! Cas des autres espèces ? (indigènes, cultivées voire introduites). Organismes marins versus terrestres ?

Manques des connaissances

•Compléter l'inventaire de la biodiversité, par taxons

Stratégie pour la biodiversité de Polynésie française

ANNEXES 2006

-champignons, mousses, lichens, algues d'eau douce et terrestres (Cryptogames)

-Arthropodes et insectes (seuls les simulies sont bien connues)

Par sites

-Australes relativement bien connues (sauf Maria, Marotiri, Rapa peu prospecté)

-La Société est prioritaire pour les arthropodes et les mollusques, les Marquises pour les mollusques et secondairement pour les arthropodes (données anciennes)

-1/4 des Tuamotu non prospecté par des équipes de naturalistes/scientifiques (15 atolls jamais visités par des ornithos)

-Tuamotu et ISLV pour les plantes

Recommandations : organiser des expéditions scientifiques pluridisciplinaires. La pluridisciplinarité est un plus, y associer des étudiants

Milieus terrestres et marins difficilement conciliables (en terme de logistique)

Grand programme comme celui mené à Hawaii (« Hawaii Biological Survey » au Bishop Museum) à mener en PF : plutôt un cadre de travail et un moyen de trouver des fonds

•NSF 400 000 dollars pour l'inventaires des arthropodes en PF (40 millions CFP), 15 chercheurs (Bishop Museum, UC Berkeley, ...) pour 3 ans ; Expéditions marines et terrestres au Vanuatu (MNHN, « ProNatura »), 4 millions d'euros (400 millions CFP) de différentes sources (Total, etc...)

Divers

•Plans Généraux d'Aménagement : absence de liens entre connaissances scientifiques et aménageurs ; les scientifiques n'ont pas été consultés ! Les données sont difficilement accessibles ; en métropole, listes d'espèces déterminantes ou assemblages d'espèces dans les régions pour réviser les ZNIEFFs (en cours)

•Etudes d'impacts sur l'environnement et validation par la Direction de l'Environnement. Renforcement des compétences des bureaux d'étude (ne font pas de bibliographie ! Même si la donnée existe et est publiée, elle n'est pas utilisée). En métropole les bureaux d'études collectent de la données naturaliste. Contrôle du cahier des charges ou avoir des bureaux d'études assermentées, agréées en fonction de leur compétence. Embauche possible des jeunes (futurs) diplômés dans le domaine de l'environnement et la biodiversité.

•

•Base de données sur la biodiversité couplée à un SIG en PF

-saisir les données (dont la numérisation des carnets de récoltes) mais également valider (pour avoir des données de qualité, donc nécessite des spécialistes). Il y a énormément de données non valorisées ni disponibles.

-Importance des référentiels taxonomiques et géographiques (qualité de la données)

-conventions à signer avec des muséums (MNHN, Bishop Museum) pour la mise des données en bases. Au MNHN il y a des unités de service qui servent à mettre en base de données les données existantes (nouveaux inventaires et anciennes collections); convention de « partages de données » avec des associations, des bureaux d'études, d'autres organismes publics (ONF,...)

Absence des Natura 2000, des ZNIEFF,

ANNEXE 6 : Les textes relatifs à la biodiversité

Le code de l'environnement (arrêté n° 1843 CM du 15 décembre 2003 paru au JOPF n° 52 du 25 décembre 2003, page 3584) édité fin 2003 regroupe la majorité des textes relatifs à l'environnement.

1) Code de l'environnement

Livre I Dispositions fondamentales relatives à la protection de l'environnement naturel

Titre 1 Des espaces naturels protégés

Titre 2 Dispositions relatives aux espèces

Les éléments issus de ces titres proviennent de la Délibération n°1995-257/AT du 14 décembre 1995 relative à la protection de la nature, JOPF du 28 décembre 1995. Ce texte pose des principes nouveaux pour la réglementation polynésienne, à savoir : la protection de la nature est d'intérêt général, le principe dit de précaution, ainsi que celui de la responsabilité individuelle et collective.

Les catégories d'espaces protégés retenues dans cette délibération, identiques à la classification UICN, sont les suivantes : réserve naturelle intégrale, zone de nature sauvage, monument naturel ou culturel, parc territorial, espaces de gestion des habitats ou des espèces, paysage terrestre ou marin protégé, zone de gestion des ressources naturelles.

Arrêtés d'application de la délibération (codifiés)

Espèces

Arrêté 68 CM du 24 janvier 2006 portant modification de l'article A121-1 du code de l'environnement fixant la liste des espèces protégées classées relevant de la catégorie A

Arrêté 1332 CM du 3 décembre 1997 (JOPF du 11 décembre 1997) inscrit les escargots de la famille des Partulidés ou " areho " sur la liste des espèces protégées relevant de la catégorie A.

Arrêté 296 CM du 18 mars 1996 (JOPF du 28 mars 1996) inscrit 19 plantes et 26 oiseaux sur la liste des espèces protégées relevant de la catégorie A

--

Arrêté 65 CM du 23 janvier 2006 portant modification de l'article A.123-2 du code de l'environnement concernant la liste des espèces végétales menaçant la biodiversité

Arrêté 171 CM du 9 février 1998 (JOPF du 18 février 1998) inscrit 4 oiseaux introduits sur la liste des espèces menaçant la biodiversité.

Arrêté 244 CM du 12 février 1998 (JOPF du 26 février 1998) inscrit 13 espèces végétales envahissantes sur la liste des espèces menaçant la biodiversité.

Arrêté 1333 CM du 3 décembre 1997 (JOPF du 11 décembre 1997) inscrit l'escargot prédateur *Euglandina rosea* sur la liste des espèces menaçant la biodiversité.

Stratégie pour la biodiversité de Polynésie française

ANNEXES 2006

Espaces

Arrêté n°1472 du 26 décembre 1997 portant classement du domaine territorial de Vaikivi (Ua Huka) en espace naturel protégé

Arrêté n°1225 PR du 14 août 2000 reclassant les sites et monuments naturels en Polynésie française dans l'une des catégories prévues par la délibération sur la protection de la nature

2) Autres espèces protégées ou réglementées

Tortues

la délibération n°1990-83/AT du 13 juillet 1990 [ref] (JOPF du 26 juillet 1990, mod. délibération n°2002-77 du 20 juin 2002, JOPF du 4 juillet 2002) est relative à la protection des tortues marines.

Corail

la délibération n° 1990-93 du 30 août 1990 [ref] (JOPF du 20 septembre 1990) est relative à la protection du corail noir "Aito miti", des genres *Cirripathes* et *Antipathes*.

3) Autres sites protégés

Arrêté n°1230 CM prononçant le classement des atolls Scilly et Bellinghausen en réserve territoriale sis dans la commune de Maupiti

4) Pêche

Délibération n°1988-184/AT du 8 décembre 1988 [ref] (JOPF du 22 décembre 1988, mod. délibération n°1992-72/AT du 30 avril 1992 [ref], JOPF 21 mai 1992, délibération n°1996-148/APF du 5 décembre 1996 JOPF du 19 décembre 1996 et délibération n°2002-076/APF du 20 juin 2002, JOPF 4 juillet 2002) relative à la protection des espèces animales marines et d'eau douce du patrimoine naturel polynésien.

Délibération n°1988-183/AT du 8 décembre 1988 [ref] (JOPF du 22 décembre 1988, complétée par la délibération n°1994-162 du 22 décembre 1994 [ref], JOPF du 12 janvier 1995 et par la délibération n°1996-151 du 5 décembre 1996, JOPF du 19 décembre 1996) réglemente la pêche sous-marine et en eau douce

Délibération n°1997-32 du 20 février 1997 (JOPF du 6 mars 1997) relative à l'exploitation des ressources vivantes de la mer territoriale et de la zone économique exclusive situées au large des côtes de la Polynésie française.

5) Agriculture

Délibération n° 1999-168/APF du 30 septembre 1999 (JOPF du 14 octobre 1999) ordonne les dispositions à prendre en vue de la protection de la Polynésie française contre l'introduction des insectes xylophages, parasites du cocotier (*Oryctes* spp., *Strategus* spp. et *Scapanes* spp.).

Arrêté n°740 CM du 12 juillet 1996 fixant la liste des organismes nuisibles, végétaux et produits végétaux susceptibles de véhiculer des organismes nuisibles et produits végétaux dont l'importation en Polynésie française est interdite ou autorisée sous certaines conditions

Stratégie pour la biodiversité de Polynésie française

ANNEXES 2006

Arrêté n°741 CM du 12 juillet 1996 fixant la liste des végétaux, produits végétaux et autres produits susceptibles de véhiculer des organismes nuisibles dont le transport sur l'ensemble des îles de la Polynésie française est interdit ou réglementé

6) Urbanisme

PGA

Livre I titre 1 chapitre 3 du code de l'aménagement

Article D.113-2 : Procédure d'étude (ou révision) et d'approbation des plan général d'aménagement et plan d'aménagement de détail (*Dél. 84-37 du 12 avril 1984 ; Dél. n° 86-18 AT du 26 juin 1986 ; Dél. n° 92-220 AT du 22 décembre 1992 ; Dél. n° 95-5 AT du 19 janvier 1995*)

Article D.113-3 : Exécution des plans d'aménagement (*Dél. n° 84-37 du 12 avril 1984 ; Dél. n° 95-5 AT du 19 janvier 1995*)

Article D.113-4 : Dispense d'enquête publique (*Dél. n° 84-37 du 12 avril 1984*)

PGEM (plan de gestion des espaces maritimes)

Livre I titre 3 chapitre 3 du code de l'aménagement

Article D.133-5 (*Dél. n° 95-208 AT du 23 novembre 1995*)

Article D.133-6 (*Dél. n° 92-221 AT du 22 décembre 1992 ; Dél. n° 95-208 AT du 23 novembre 1995*)

Article D.133-7 (*Dél. n° 92-221 AT du 22 décembre 1992*)

Article D.133-8 (*Dél. n° 92-221 AT du 22 décembre 1992*)

Article D.133-9 (*Dél. n° 92-221 AT du 22 décembre 1992*)

Article D.133-10 (*Dél. n° 92-221 AT du 22 décembre 1992*)

7) Evaluation d'impact sur l'environnement

Code de l'environnement Livre II titre 3

8) Installations Classées

Code de l'environnement Livre II Titre 2

ANNEXE 7 : Les documents complémentaires

1. Les sites de conservation importants et prioritaires en Polynésie française (Délégation à la recherche)
2. Les axes prioritaires d'une stratégie pour la biodiversité (Conservation International)
3. Plans de conservation pour les plantes menacées et/ou protégées en Polynésie française (Service du développement rural et Délégation à la recherche)
4. Actes du séminaire IFRECOR Tahiti, octobre 2005
5. Les assises de la recherche dans le Pacifique, Nouméa, août 2004
6. Une stratégie pour les oiseaux et les hommes en Polynésie française (association Manu)
7. Principaux enjeux de la biodiversité (CRIOBE)